



**Notes de la 1ère rencontre du comité de suivi**  
**Tenue mardi le 7 juillet 2015**  
**Dans les bureaux de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus**

**Sont présents à titre de membres du comité de suivi :**

**Gilbert Bilodeau**  
**Normand Côté**  
**René Leduc**  
**Viviane Maraghi**  
**Sylvain Milot**  
**Guy Roy**  
**William Shemie**

**Sont présents à titre d'observateurs :**

Jean-Paul Cloutier  
Marie Giguère  
Mario Grenier  
Marie-France Létourneau  
Ginette Roger

**1. Mot de bienvenue et présentation des participants au comité de suivi**

Les membres du comité de suivi se présentent afin de faire valoir leur intérêt dans le projet éolien en cours de développement.

**2. Gouvernance du comité (1 heure)**

Les modalités de l'article suivant de l'entente de collaboration avec les municipalités concernant le comité de suivi sont discutées. Celui-ci a été développé préalablement afin de mettre la table

**2.3 Comité de suivi**

**2.3.1** *La Société en commandite devra mettre en place un comité de suivi (le « Comité de suivi ») pour échanger au sujet du développement, de la construction et de l'opération du Parc éolien.*

**2.3.2** *Le Comité de suivi sera composé des personnes suivantes :*

*(a) Un représentant de chacune des Municipalités;*

*(b) Deux représentants du/des commanditaire(s) de la Société en commandite (le « Partenaire privé »); et*

- (c) *Deux autres représentants choisis par les Municipalités et le Partenaire privé pour leurs compétences; à défaut d'entente, les Municipalités nommeront ensemble un représentant et le Partenaire privé en nommera un également.*

2.3.3 *Le Comité aura notamment pour mission de maintenir en tout temps les communications entre la Société en commandite et le milieu local et de faire en sorte que la Société en commandite réponde promptement et efficacement aux inquiétudes ou plaintes soulevées par le milieu local afin de maintenir des relations harmonieuses avec celui-ci.*

2.3.4 *Dans le cadre de son mandat, le Comité de suivi devra notamment :*

- a) *Prendre connaissance des conditions lors de l'émission des autorisations et permis au Parc éolien, notamment le certificat d'autorisation;*
- b) *Avoir accès aux études effectuées pour le Parc éolien;*
- c) *Faire des recommandations à la Société en commandite concernant les mesures de suivi et d'atténuation mises en place par la Société en commandite pour la protection de l'environnement humain, physique et biologique;*
- d) *Faire rapport de ses activités et de ses recommandations aux autorités compétentes et de façon générale, aux citoyens des Municipalités.*

2.3.5 *Le Comité de suivi demeurera en vigueur pendant toute l'exploitation du Parc éolien et de son démantèlement.*

2.3.6 *Le Comité de suivi se dotera de règles de gouvernance qui seront établies à la première réunion mais qui devront obligatoirement prévoir ce qui suit :*

- a) *Le Comité de suivi visera à faire des recommandations qui font l'unanimité ou à défaut, un large consensus entre ses membres;*
- b) *Le Comité de suivi se réunira au moins quatre fois par année (mais au moins une fois par mois pendant la phase de construction) jusqu'à la Date de début des livraisons et au moins une fois par année par la suite jusqu'à sa dissolution;*
- c) *Le Comité de suivi rendra accessible le procès-verbal de ses rencontres sur le site internet de la Société en commandite, étant entendu toutefois que les informations jugées confidentielles par le Partenaire privé seront retranchées;*
- d) *Les frais du Comité et les frais liés à la participation des membres du Comité de suivi seront à la charge de la Société en commandite.*

**a. Fréquence des rencontres**

La fréquence des rencontres prévues à l'article 2.3.6 b) convient à tous.

Afin de permettre la présentation de recommandations, le cas échéant, les rencontres du comité devront obligatoirement avoir lieu minimalement 2 semaines avant la tenue des réunions de Conseil d'administration de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C. (« S.E.C. »)

**b. Durée des mandats**

Il est proposé d'avoir des mandats de 2 ans, débutant en janvier et se terminant en décembre. Le premier mandat aura une durée plus longue afin de couvrir la période de construction et débute donc en juillet 2015 pour se terminer en décembre 2017.

**c. Préparation des procès-verbaux à être rendus publics**

Les procès-verbaux devront être faits par une personne externe invitée à prendre les notes lors de la rencontre du comité. Ceux-ci devront être circulés à l'interne du comité pour approbation avant d'être publiés sur le site internet du projet : [www.eolien-mont-sainte-marguerite.ca](http://www.eolien-mont-sainte-marguerite.ca)

**d. Identification des rôles du comité**

Le principal rôle du comité est de faire la liaison entre la population et la S.E.C.. Un membre du comité de suivi pourrait à l'occasion être invité à faire des présentations et des recommandations au conseil d'administration.

Le comité de suivi se voit également confier le rôle de gestion des plaintes. La procédure précise sera développée au cours des prochaines rencontres et sera prête pour le début de la construction du projet prévue à la mi-2016.

Une discussion au sujet de l'engagement d'un agent de liaison local ainsi que de l'ouverture d'un bureau de projet a lieu. Il est recommandé que le comité de suivi fasse des recommandations quant à l'agent local.

**3. Mise à jour sur le développement du projet (1 heure)**

**a. Échéancier du projet**

L'échéancier général du projet est présenté :

- Été/automne 2015 : Mandat du BAPE, travaux préparatoires pour la construction, appel d'offres pour le contracteur général, demandes d'autorisation à la CPTAQ
- Hiver 2016 : Ingénierie détaillée, préparation des certificats d'autorisations (« CA »), préparation des plans de transport
- Printemps 2016 : obtention de l'autorisation de la CPTAQ, du décret, des CA et des permis de construction
- Été/automne 2016 : début de la construction (déboisement, construction des chemins d'accès et du réseau électrique)

**b. Présentation à être faite à la séance d'information du BAPE du 8 juillet (20 min.)**

La présentation qui sera faite lors de la Séance d'information du BAPE du mercredi 8 juillet est remise à chacun des participants.

La période d'information et de consultation du BAPE se tient du 16 juin au 31 juillet et la séance d'information fait partie de ce processus. Durant cette période, la population peut adresser au ministre

du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, une demande d'audience publique. Le cas échéant, celle-ci aura lieu cet automne.

L'étude d'impact sur l'environnement est disponible à la fois sur le site internet du BAPE et sur celui du projet.

### **c. Travaux préparatoires à la construction**

Des travaux géotechniques sont en préparation et commenceront dans les prochaines semaines.

Des inventaires biologiques concernant les poissons, les salamandres, la flore à statut ainsi que les cours d'eau et les milieux humides sont en cours et seront terminés d'ici la mi-septembre.

Les membres ont une discussion autour de la présence d'un représentant au chantier de l'UPA (RUPAC) lors de la construction du projet. La décision d'avoir un tel représentant n'a pas encore été prise.

### **4. Prochaine rencontre**

Une convocation sera envoyée pour une rencontre en septembre ou en octobre.

## MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI

Nom	Organisme/Municipalité	Courriel	Téléphone
<b>Gilbert Bilodeau</b>	Saint-Sylvestre	bilodeauroyer@gmail.com	(418) 387-0361
<b>Normand Côté</b>	Représentant invité	fermeroncot@videotron.ca	
<b>René Leduc</b>	Saint-Séverin	rene.leduc@xplornet.ca	(418) 806-1573
<b>Viviane Maraghi</b>	RES Canada	viviane.maraghi@res-amercias.com	(514) 525-2113 #256
<b>Sylvain Milot</b>	Représentant invité (Fédération de l'UPA)	smilot@upa.qc.ca	(418) 386-5588 poste 2002
<b>Guy Roy</b>	Sacré-Cœur-de-Jésus	guyroymaire@hotmail.ca	(418) 427-3447
<b>William Shemie</b>	Pattern Energy	william.shemie@patternenergy.com	(416) 263-8072